Accusé de réception en préfecture 038-213801798-20221208-DEL086-22-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION N° DEL086-22

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures, Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 décembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, Y. VINCENT et MM. J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs:

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Jean PAVAN en date du 29 novembre 2022)

M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 8 décembre 2022)

M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 8 décembre 2022)

M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 8 décembre 2022)

M^{me} JACCOUD Gisèle (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 22 novembre 2022)

M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 8 décembre 2022)

M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Yvette VINCENT, en date du 8 décembre 2022)

M. QUENARD Daniel (pouvoir à Alix HUBERT, en date du 7 décembre 2022)

M^{me} SAUNIER-CAILLY Sylvie (pouvoir à Naziha BOUYIRI, en date du 8 décembre 2022)

M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 1er décembre 2022)

Monsieur Jean PAVAN et Monsieur Timothée JAUSSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET: Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur: Pierre VERRI

Il est proposé au conseil municipal de modifier partiellement comme suit le tableau des effectifs :

Suppression de postes	Création de poste au 1er janvier 2023
Chef de service de police municipale à temps complet, créé par délibération n° 36-21 du 10 juin 2021	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à temps complet

Adjoint technique à temps complet, créé par délibération n° 102-10 en date du 18 octobre 2010	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{eme} classe à temps complet créé par délibération n°66- 16 du 28 novembre 2016	Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet créé par délibération n°1-18 du 29 janvier 2018	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,

- dire que les crédits sont inscrits au budget 2023, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Gières, le 8 décembre 2022.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Pierre VERRI.

Délibération publiée le : 20 DEC. 2022

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2. place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.